

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 529

présenté par

M. Meizonnet, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Bilde, Mme Pujol et Mme Houplain

à l'amendement n° 108 de M. Breton

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 4, substituer au mot

« réalise »

les mots :

« doit réaliser »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.